MINISTERE DES EAUX ET FORÊTS

GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

Projet d'Investissement Forestier Côte d'Ivoire

AVIS A MANIFESTATION D'INTERÊT
(SERVICES DE CONSUTANT/SELECTION DE FIRME)

COTE D'IVOIRE
PROJET D'INVESTISSEMENT FORESTIER – PHASE II (PIF II)
Crédit No. : **7187-CI**
Intitulé de la mission : **RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT (FIRME) POUR LA REALISATON D'UNE ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL SIMPLIFIE (EIESS) ET D'UN PLAN D'ACTION ET DE REINSTALLATION (PAR) DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE 250 KM DE PISTES D'ACCES ET VOIES INTERIEURES AUX AGRO-FORETS DE SCIO, DE RAPIDES GRAH ET DE LA HAUTE DODO**

Référence : **CI-FIP2-503913-CS-CQS**

1. Le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire a reçu de l'Association Internationale de Développement (IDA), un crédit d'un montant de 148 000 000 dollars des Etats Unis pour la mise en œuvre de la phase 2 du Projet Investissement Forestier (PIF 2 et prévoit d'utiliser une partie des fonds pour des services de Consultant.

2. Les Services de Consultant ("Les Services") ont pour objectif d'élaborer une **Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIESS) et un Plan d'Action et de Réinstallation (PAR) des travaux de réhabilitation de 250 Km de pistes rurales conformément au Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque mondiale, à la législation nationale, ainsi qu'au cadre institutionnel du Projet**.

   Les termes de référence détaillés de la mission peuvent être obtenus à l'adresse indiquée ci-dessous.

3. Le présent Avis à Manifestation d'Intérêt a pour objectif de sélectionner un (01) consultant (firme, Bureau d'étude, cabinets) dont l'expertise est avérée dans la réalisation de missions similaires pour la fourniture des Services.

4. **L'Unité de Coordination du Projet d'Investissement Forestier phase 2 (PIF 2)** invite les firmes éligibles (« Consultants ») à manifester leur intérêt à fournir les Services sus indiqués. Les firmes intéressées doivent fournir un dossier comportant une lettre de manifestation d'intérêt et les informations pertinentes indiquant qu'elles sont qualifiées pour exécuter les prestations demandées (brochures, attestations de bonne exécution concernant l'exécution de contrats analogues, expérience dans des conditions semblables, années de réalisation, coûts, clients, copies de Diplôme et Curriculum Vitae (CV), etc.).

   Le Consultant sera une firme agréée par le Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique (MINEDDTE). Il devra justifier d'au moins :

   - Cinq (05) années d'existence légale et d'expérience dans les sauvegardes environnementales et sociales ;
   - La réalisation de dix (10) missions d'Evaluation Environnementale (Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES), Etude d'Impact Environnementale et Sociale (EIES), Audit environnemental, Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES), etc.) ;
   - La réalisation de trois (03) missions d'Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIESS/EIESA) de projets financés ou cofinancés par les partenaires internationaux (Banque mondiale, Banque Africaine de Développement, Agence Française de Développement, etc.) ;
   - La réalisation de deux (02) EIES de projets relatifs à la réhabilitation ou à la construction de route en terre en financés ou cofinancés par la Banque mondiale, conformément NES du Cadre Environnemental et Social (CES) ;
   - La réalisation de deux (02) PAR de projets relatifs à la réhabilitation ou à la construction de route en terre en financés ou cofinancés par la Banque mondiale, conformément NES du Cadre Environnemental et Social (CES) notamment la NES 5 ;

- La réalisation d'une (01) mission (PAPF, étude faune et flore, EIES, EESS, EIESA…) dans une aire protégée (forêt classée, agro-forêt, parc national et réserve naturelle …) en Afrique subsaharienne.

L'exécution effective de chaque mission doit être justifiée par une attestation de bonne exécution délivrée par le commanditaire de l'étude.

Le consultant devra présenter et coordonner une équipe composée de six (06) experts clés ayant les qualifications minimales suivantes :

- **Un Gestionnaire en Environnement, spécialiste en Évaluations Environnementales et Sociales / Changement climatique – Chef de mission** :
  - Expert de niveau d'étude minimum BAC+5 en gestion de l'environnement ou des ressources naturelles ou toute autre discipline similaire (sociologie, anthropologie, géographie, environnement et cadre de vie, biologie, foresterie, etc.).
  - Avoir au moins huit (08) ans d'expériences professionnelles en évaluation environnementale et sociale.
  - Avoir participé en tant qu'expert environnementaliste clé à au moins huit (08) missions d'évaluation et gestion environnementale et sociale (EESS, CGES, Plan de Gestion des Pestes, EIESS, EIESA ou d'Audit environnemental) de projets de développement.
  - Avoir réalisé ou participé en tant qu'expert environnementaliste clé à au moins cinq (05) missions d'EIES de projets financés ou cofinancés par les partenaires internationaux (Banque mondiale, Banque Africaine de Développement, Agence Française de Développement, etc.).
  - Avoir réalisé au moins deux (02) EIES de projets relatifs à la réhabilitation ou à la construction de route en terre en financés ou cofinancés par la Banque mondiale ou la Banque Africaine de Développement au cours des cinq (05) dernières années.
  - Avoir participé à la réalisation d'au moins une (01) mission (PAPF, étude faune et flore, EIESA, EESS, EIESS…) dans une aire protégée (forêt classée, agro-forêt, parc national et réserve naturelle …) en Afrique subsaharienne.
- **Un ou une Sociologue** :
  - Expert de niveau d'étude minimum BAC+5 en sociologie, socio-économie ou tout autre diplôme équivalent.
  - Avoir au moins Huit (08) ans d'expériences professionnelles dans le domaine de la sociologie du développement et des évaluations sociales et économiques (acquisition foncière et/ou perte d'activités économiques des personnes ou groupes de personnes affectées par des projets de développement, résilience des communautés, caractérisation des moyens de subsistance, systèmes de production et revenus, développement communautaire en milieu rural, gestion des ressources naturelles…).
  - Avoir réalisé ou participé en tant qu'expert sociologue ou socio-économiste clé à au moins cinq (05) missions d'études d'évaluation environnementale et sociale ou socio-économiques de programmes ou projets de développement.
  - Avoir réalisé ou participé en tant qu'expert sociologue ou socio-économiste clé à au moins trois (03) missions d'EIESA dans le cadre de projets ou sous-projets financés ou cofinancés par les partenaires internationaux (Banque mondiale, Banque Africaine de Développement, Agence Française de Développement, etc.) au cours des cinq (05) dernières années.
  - Avoir réalisé ou participé en tant qu'expert sociologue ou socio-économiste clé à au moins trois (03) missions de PAR dans le cadre de projets ou sous-projets financés ou cofinancés par les partenaires internationaux (Banque mondiale, Banque Africaine de Développement, Agence Française de Développement, etc.) au cours des cinq (05) dernières années.
  - Avoir participé à la réalisation d'au moins une (01) mission (PAPF, étude faune et flore, EIESA, EESS, EIESS…) dans une aire protégée (forêt classée, agro-forêt, parc national et réserve naturelle, Etc.).
- **Un ou une Ingénieur(e), spécialisé(e) en Génie Civil** :
  - Expert de niveau d'étude minimum BAC+5 en Génie civil ou tout autre diplôme équivalent.
  - Avoir au moins cinq (05) années d'expériences professionnelles dans la réalisation des travaux de réhabilitation / construction de route ou d'infrastructure routières.

- Avoir participé en tant qu'expert clé, à la réalisation d'au moins cinq (05) études techniques et/ ou travaux de réhabilitation / construction de route ou d'infrastructure routières en milieu rural.
- Avoir participé en tant qu'expert clé dans la réalisation d'au moins deux (02) missions d'EIESA/EIESS de projets ou sous-projets de réhabilitation ou de construction de route en milieu rural dans le cadre de projets ou sous-projets financés ou cofinancés par les partenaires internationaux (Banque mondiale, Banque Africaine de Développement, Agence Française de Développement, etc.).
- Avoir participé à la réalisation d'au moins une (01) mission d'EIESA/EIESS de projet de réhabilitation de pistes rurales financé par les partenaires internationaux.

- **Un ou une agronome, spécialisé(e) dans les évaluations des cultures** :
  - Expert de niveau d'étude minimum BAC+5 en agronomie ou agroéconomie ou tout autre diplôme équivalent.
  - Avoir au moins Huit (08) ans d'expériences dans la conduite de l'évaluation des cultures et des coûts d'indemnisation sur la base des barèmes nationaux des produits agricoles dans l'analyse des revenus, et élaboration de programmes de relance ou diversification économique.
  - Avoir participé à la préparation des Plans d'Action de Réinstallation d'au moins deux (02) projets linéaires similaires (route, pistes rurales et/ou ligne de chemin de fer, etc.)
  - Avoir participé à la préparation des Plans d'Action de Réinstallation d'au moins un (01) projet financé par les partenaires techniques et financiers (Banque mondiale ; BAD, AFD, BID, BADEA, BIDC, OFID, FSD, etc. …).

- **Un ou une Spécialiste SIG** :
  - Expert de niveau d'étude minimum BAC+5 en Cartographie, SIG ou tout autre diplôme équivalent.
  - Avoir au moins Cinq (05) ans d'expériences dans les systèmes d'Informations géographiques.
  - Avoir au moins une (01) expérience en matière de géolocalisation des emprises, parcelles et infrastructures affectées en matière de réinstallation.
  - Avoir au moins une (01) expérience de l'utilisation des outils SIG (QGIS, ArcGIS) et des relevés GPS indispensable, notamment pour la production des cartes.

5. L'attention des consultants intéressés est attirée sur les dispositions des paragraphes 3.15 et 3.16 du Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) de la Banque mondiale Edition de septembre 2025 (le « Règlement de Passation des Marchés ») qui définit la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts. Les Consultants doivent être exempts de tout risque de conflits d'intérêt au regard de ces dispositions.

6. Les firmes peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives. Cependant, elles doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'une coentreprise et/ou d'un Groupement. Dans le cas d'une coentreprise, tous les partenaires de la coentreprise seront conjointement et solidairement responsables de l'intégralité du contrat, s'ils sont sélectionnés.

   NB : Ne sont admis à participer à la procédure de passation du marché public que les candidats qui sont à jour de la redevance de régulation. Le quitus de non-redevance délivré par l'Autorité de Régulation de la Commande Publique en Côte d'Ivoire (ARCOP) en est une preuve ».

   En cas de non-production du quitus de non-redevance par un candidat, le marché ne peut lui être attribué que s'il est établi par l'ARCOP qu'il était à jour, à la date limite de réception des offres, de la redevance de régulation sur l'ensemble des marchés qui lui ont été attribués.

7. Le recrutement de la firme se fera suivant la méthode de **Sélection fondée sur les Qualifications du Consultant (QC)** conformément au Règlement de Passation des Marchés. Les cabinets seront évalués sur la base de leurs références, notamment de leurs expériences et les qualifications du personnel clé proposé pour la mission

   Les critères d'évaluation et leurs poids respectifs sont les suivants :

DESCRIPTION	SCORE MAXIMUM

(i) Expérience du Consultant pertinente pour la mission / 40 points		**40 points**
(II) Qualifications du Personnel Clé / 60 Points	Un ou une Gestionnaire en Environnement, spécialiste en Évaluations Environnementales et Sociales / Changement climatique – Chef de mission	**16 Points**
	Un ou une Sociologue	**14 Points**
	Un ou une Ingénieur(e), spécialisé(e) en Génie Civil	**13 Points**
	Un ou une agronome, spécialisé(e) dans les évaluations des cultures	**09 Points**
	Un ou une Spécialiste SIG	**08 Points**
Total		**100 points**

Au terme de l'évaluation des manifestations d'intérêts, le cabinet qui obtiendra la note finale la plus élevée et justifiant les Compétences et qualifications du Consultant décrits au point 4 sera retenu et invité à remettre une proposition technique et financière en vue de la négociation du contrat.

8. De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessous pendant les heures de bureau de **9 heures à 13 heures et de 14 heures à 17 heures (heures locales)**.

9. La manifestation d'intérêt doit comporter :

   a) La lettre de manifestation d'intérêt ;
   b) En cas de groupement, une copie de l'accord de groupement ou celle de la lettre d'intention de regroupement ;
   c) Le formulaire de renseignement du candidat ;
   d) La présentation du candidat (son existence légale, organigramme, personnel) ;
   e) Les références pertinentes relatives à l'exécution de missions similaires (fiches projets ou Attestations de bonne exécution) ;
   f) La copie du RCCM ou tout autre document équivalent pour les entreprises étrangères ;
   g) Les copies des diplômes et Curriculum Vitae (CV) du personnel clé proposé pour la mission ;
   h) Toutes autres informations pertinentes.

10. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées par voie électronique ou sous pli fermé comprenant cinq (05) exemplaires dont un (01) original et Quatre (04) copies et une (01) clé USB, tous placés dans une même enveloppe et portant clairement la mention **« Manifestation d'intérêt pour le Recrutement d'un consultant (firme) pour la réalisation d'une Etude d'Impact Environnemental et Social Simplifié (EIESS) et d'un Plan d'Action et de Réinstallation (PAR) des travaux de réhabilitation de 250 KM de pistes d'accès et voies intérieures aux agro-forets de Scio, de Rapides Grah et de la Haute Dodo »** au plus tard le **Jeudi 06 Novembre 2025** à **10 heures GMT** à l'adresse ci-dessous. L'ouverture publique des plis ayant lieu le même jour à **10 heures 30 minutes GMT**.

    En cas de soumission par voie électronique, la procédure de soumission est la suivante :

    - La remise par voie électronique est autorisée uniquement à l'adresse mail suivante : **cellulemarches@pif2.ci** avec copie à **comoemf@pif2.ci** et **zadid@pif2.ci** contre l'accusé de réception du client ;
    - Tous les documents transmis par voie électronique doivent être dans un format non modifiable.

11. l'adresse est :
    Unité de Coordination du Projet Investissement Forestier phase 2 (PIF 2), sis à Cocody II Plateaux les Vallons, Rue Sainte Cécile, Bâtiment N° 338 situé à 100 mètres de la pharmacie Sainte Cécile, 20 BP 650 Abidjan 20, Côte d'Ivoire
    Téléphone : (+225) 07 48 20 85 81 / 07 07 12 20 30
    E-mail : **cellulemarches@pif2.ci** avec copie à **comoemf@pif2.ci** et **zadid@pif2.ci**